

17)

VILLE DE SAINT-CONSTANT

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
ARTICLE 92.1 LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

Je soussignée, greffière adjointe de la Ville de Saint-Constant, certifie sous mon serment d'office que :

La résolution numéro 301-07-20 « *Autorisation de signatures – Protocole d'entente entre la Ville de Saint-Constant et P & S International* », adoptée le 21 juillet 2020, contenait des erreurs que j'ai corrigées conformément à l'autorisation qui m'est donnée à cet effet par l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Ces erreurs apparaissent de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

Le deuxième paragraphe de la résolution est modifié par le remplacement du chiffre « 2020 » par le chiffre « 2021 ».

Le troisième paragraphe de la résolution est modifié par le remplacement du montant « 945 \$ » par le montant « 1 890\$ ».

L'original du document modifié est donc joint au présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je dresse le présent procès-verbal, ce 11 janvier 2021.



Me Linda Chau, greffière adjointe



Saint-Constant

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public, tel que permis par l'arrêté ministériel 2020-029 publié le 26 avril 2020 afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le **mardi 21 juillet 2020** à 19h35, à laquelle sont présents : mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin (par vidéo conférence), André Camirand (par vidéo conférence), Gilles Lapierre (par vidéo conférence), Chantale Boudrias (par vidéo conférence), Sylvain Cazes (par vidéo conférence), Johanne Di Cesare (par vidéo conférence), Mario Perron (par vidéo conférence) et Mario Arsenault (par vidéo conférence) formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, madame Céline Miron, adjointe exécutive au cabinet du maire et à la direction générale et Me Linda Chau, greffière adjointe sont présentes.

301-07-20 AUTORISATION DE SIGNATURES – PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-CONSTANT ET P & S INTERNATIONAL

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la chef de division – Bibliothèque ou la directrice du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente entre la Ville de Saint-Constant et P & S International dont la marque de commerce est Skilleos, pour une licence concernant l'accès, l'utilisation et la reproduction de ressources numériques, soit la plateforme numérique Skilleos.

Cette entente se termine le 31 décembre 2021.

Le tarif annuel pour l'utilisation de la plateforme Skilleos est de 1890,00 \$, selon la grille tarifaire de l'entente.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même le poste budgétaire 02-770-00-678.

ADOPTÉE

(signé)

Jean-Claude Boyer, maire

(signé)

Me Linda Chau, greffière adjointe

Copie certifiée conforme ce 14 janvier 2021

Me Sophie Laflamme,
Greffière

Affaires juridiques et greffe

Adresse postale

147, rue Saint-Pierre
Saint-Constant, QC J5A 2G9

B 450 638-2010
greffe@saint-constant.ca

saint-constant.ca